

Transport Sanitaire **Un regime de Prévoyance instauré en 2022**

Des exemples d'indemnisation





EXEMPLE D'INDEMNISATION Risque Décès



Un salarié d'une entreprise de la branche décède. Il était marié et père de 3 enfants, encore à charge.

Son salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois précédant le décès s'élève à 24 000 euros.

Avant l'accord, un capital décès de 3 539 euros était versée par la Sécurité Sociale au conjoint.

Avec l'accord, ce capital est complété :

- D'un capital décès de 24 000 euros (100% du salaire de référence)
- De majorations pour enfants à charge de 18 000 euros ($3 * 25\%$ du salaire de référence) versées aux enfants à charge ou à leur représentant légal.

EXEMPLE D'INDEMNISATION Risque Incapacité

5 ans ancienneté



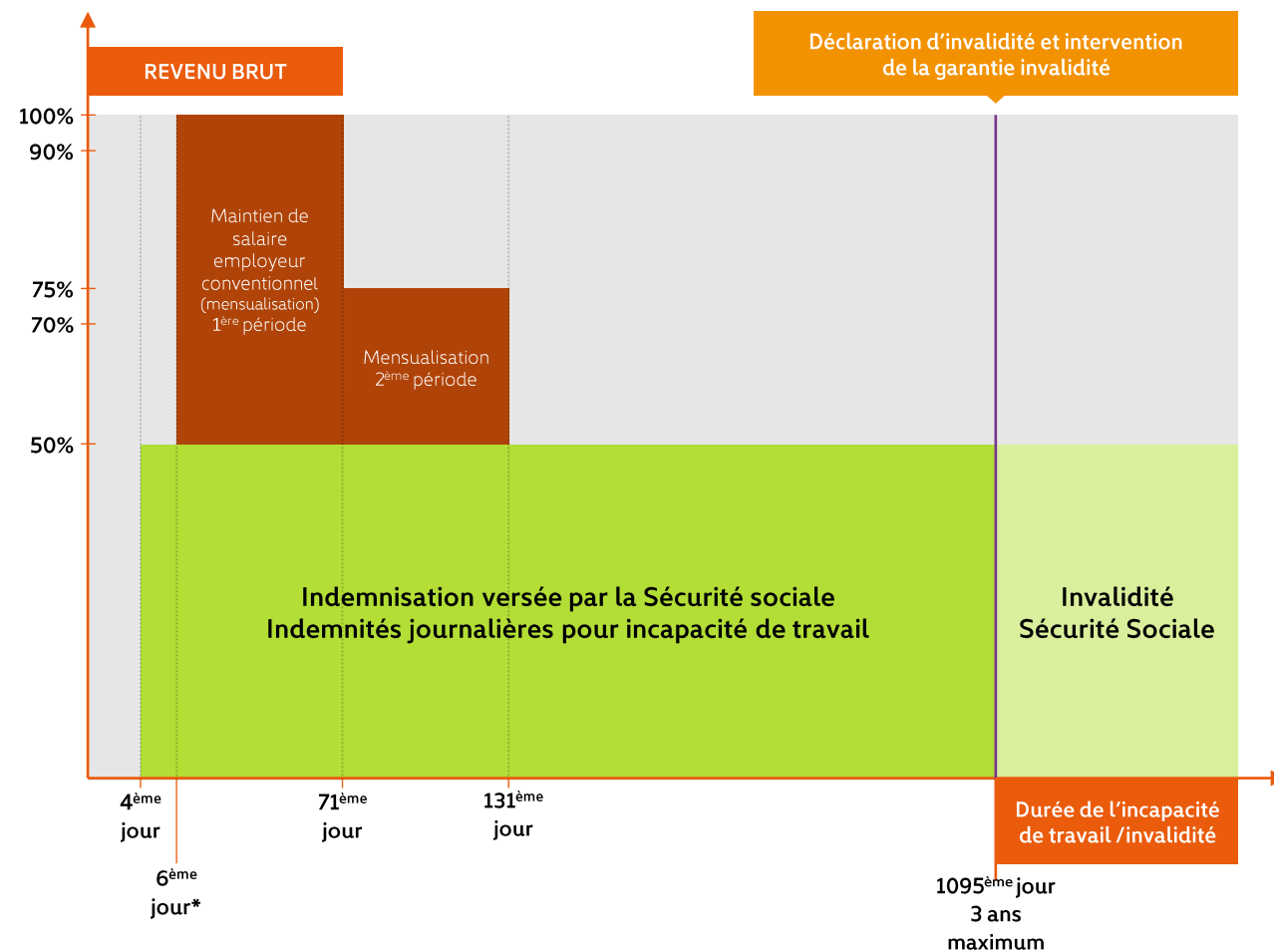
Pour un salarié ouvrier-employé **ayant 5 ans d'ancienneté dans son entreprise** en arrêt de travail pour maladie

Avant l'accord : le salarié bénéficiait de la « mensualisation »

Pour rappel, la convention collective met à la charge intégrale de l'employeur une obligation de maintien total (100%), sur une première période, puis partiel (75%), sur une seconde période de la rémunération en cas de maladie. Cette couverture est versée en différentiel des droits « sécurité sociale » qui sont de 50% du dernier salaire.

Dans le cas d'espèce, le maintien total intervient du 6^{ème} au 71^{ème} jour puis le maintien partiel du 71^{ème} au 130^{ème} jour. la durée de couverture dépend de l'ancienneté du salarié dans l'entreprise).

A compter du 130^{ème} jour, l'assuré n'a plus que la moitié de son ancien salaire.



*Réglementation en vigueur

EXEMPLE D'INDEMNISATION Risque Incapacité

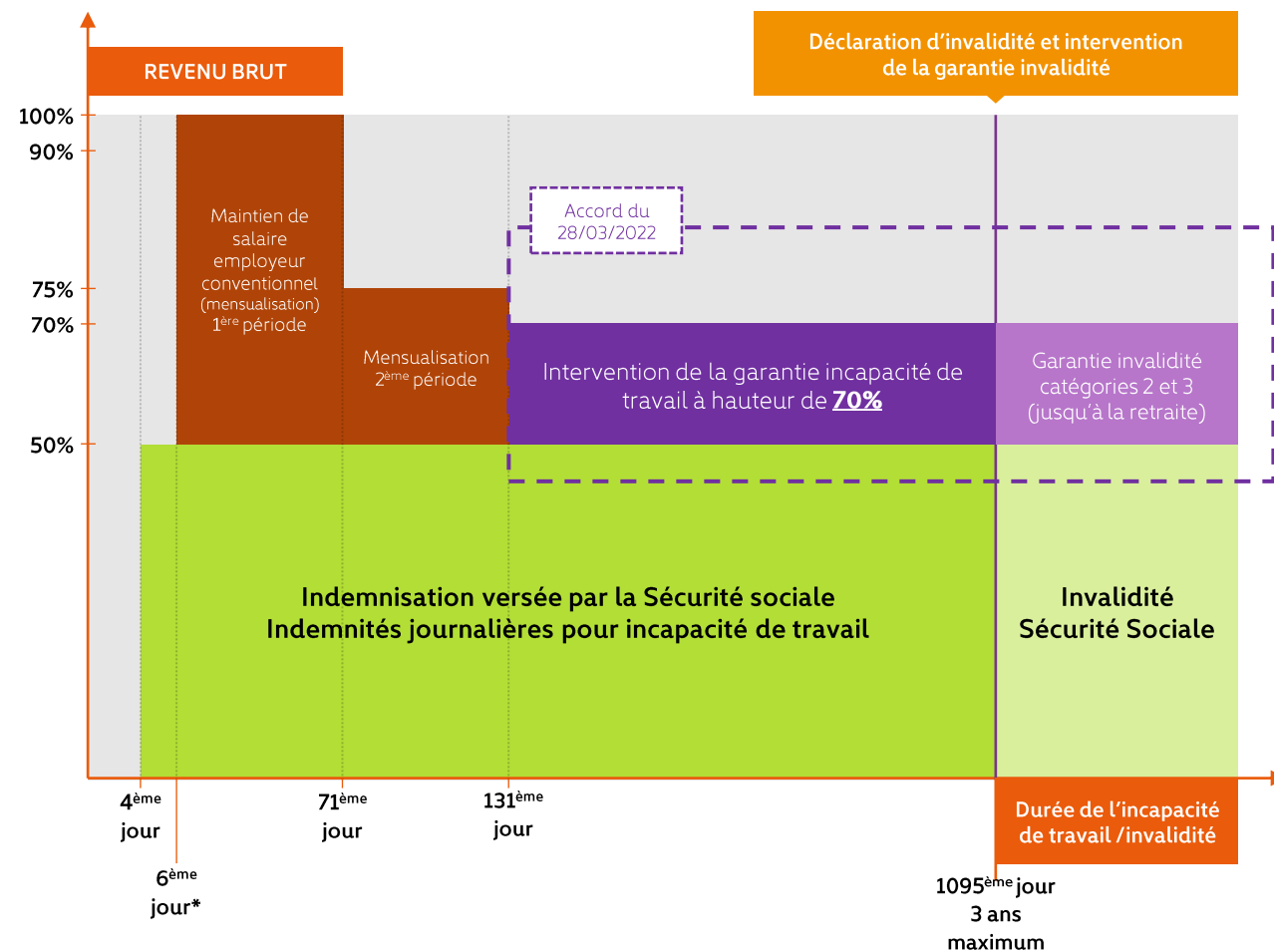
5 ans ancienneté



Pour un salarié ouvrier-employé **ayant 5 ans d'ancienneté dans son entreprise** en arrêt de travail pour maladie

Avec l'accord : mise en place de la prévoyance

le régime de prévoyance interviendra à l'expiration des droits « mensualisation », c'est-à-dire dans le cas d'espèce à compter du 130^{ème} jour, avec une garantie à 70% du salaire brut des 12 derniers mois. D'abord sur l'arrêt de travail, puis en cas de déclaration d'invalidité.



*Réglementation en vigueur

EXEMPLE D'INDEMNISATION Risque Incapacité

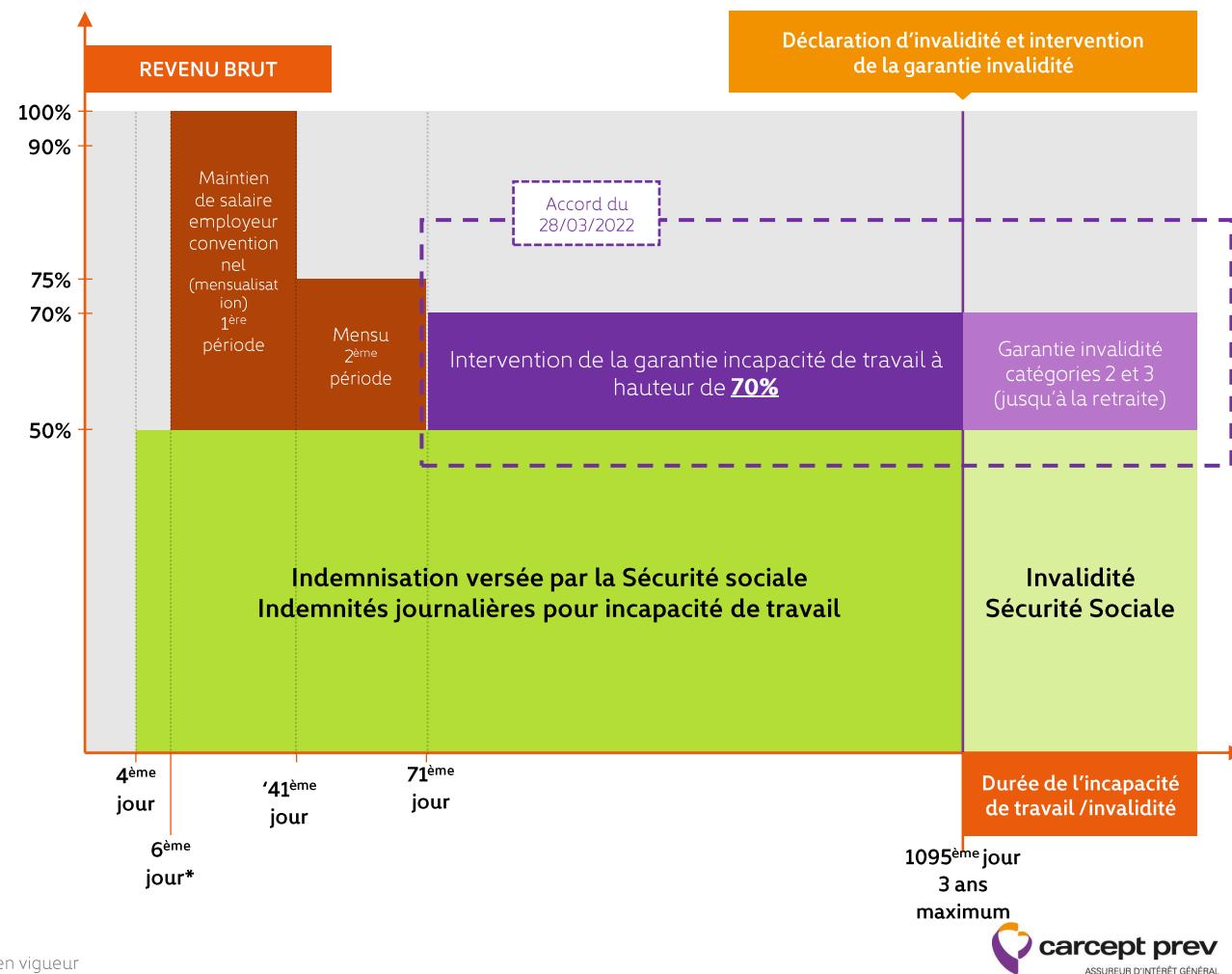
2 ans ancienneté



Pour un salarié ouvrier-employé ayant 2 ans d'ancienneté dans son entreprise en arrêt de travail pour maladie

Avec l'accord : mise en place de la prévoyance

Pour ce salarié, dont les droits de maintien de salaire employeur expiraient à compter du 70^{ème} jour, la mise en place du régime de prévoyance permet une couverture à 70% du brut dès ce 71^{ème} jour.



*Réglementation en vigueur

EXEMPLE D'INDEMNISATION Risque Incapacité

15 ans ancienneté



Pour un salarié ouvrier-employé **ayant 15 ans d'ancienneté dans son entreprise** en arrêt de travail pour maladie

Avec l'accord : mise en place de la prévoyance

Pour ce salarié, dont les droits de maintien de salaire employeur expiraient à compter du 190^{ème} jour, la mise en place du régime de prévoyance permet une couverture à 70% du brut dès ce 191^{ème} jour.

